

TUNISIE LEASING ET FACTORING

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2018

Août 2018



AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045
MF : 035482 W/A/M/000

Deloitte.

Cabinet MS Louzir
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiade
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 050 900
MF : 587570 N/A/M/000
www.deloitte.tn

SOMMAIRE

I – RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

II – ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2018

**I – RAPPORT D’EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2018**



AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045
MF : 035482 W/A/M/000

Deloitte.

Cabinet MS Louzir
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiade
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 050 900
MF : 587570 N/A/M/000
www.deloitte.tn

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2018

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Leasing & Factoring

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société Tunisie Leasing & Factoring couvrant la période allant du 1er janvier au 30 juin 2018 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 1 241 206 KDT et un bénéfice net de 8 176 KDT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Leasing & Factoring au 30 juin 2018, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note aux Etats Financiers 44 « Note sur les contrôles fiscaux en cours », qui décrit les faits suivants :

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation en juin 2018. Le jugement définitif de la cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015.

En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements

3 - La société a reçu en date du 06 Mars 2018, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes de la société Tunisie Leasing et Tunisie Factoring au titre de la période allant de 01/01/2014 au 25/03/2017.

Jusqu'à la date d'établissement de notre rapport, l'administration fiscale n'a pas notifié les résultats de ladite vérification.

Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Autres points

Les états financiers publiés au 30 juin 2017 sont relatifs uniquement à l'activité de Tunisie Leasing. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de « Tunisie Factoring » par Tunisie Leasing avec effet au 1er janvier 2017 et a approuvé les apports effectués par la société absorbée « Tunisie Factoring » par voie de fusion consistant en la totalité de son patrimoine actif et passif, à Tunisie Leasing.

Ainsi les états financiers proforma ont été établis pour tenir en compte des activités Leasing et Factoring au 30 juin 2017. Ces états financiers proforma n'ont pas été audités.

Tunis, le 29 août 2018

AMC Ernst & Young
Fehmi Laourine

Cabinet M.S.Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Sonia LOUZIR

II – ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2018

ETATS FINANCIERS

	Page
Bilan	8
Etat des Engagements Hors Bilan	9
Etat de Résultat	10
Etat de Flux de Trésorerie	11
Notes aux Etats Financiers	12

BILAN

Arrêté au 30 juin 2018
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin	30-juin	30-juin	31-déc.
ACTIFS		2018	2017	2017	2017
				Pro-forma	
Caisse et avoirs auprès des banques	3	1 358 703	2 878 570	1 072 287	1 658 200
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	4	960 823 606	780 155 979	780 155 979	890 988 421
Acheteurs factorés	5	165 930 851	-	148 812 958	141 623 535
Portefeuille titre commercial	6	311 385	805 722	805 722	255 278
Portefeuille d'investissements	7	68 082 094	78 271 625	67 411 398	66 558 867
Valeurs Immobilisés	8	12 047 743	10 127 784	11 796 970	11 610 843
Autres actifs	9	32 651 543	20 185 601	21 116 380	22 646 618
TOTAL DES ACTIFS		1 241 205 925	892 425 281	1 031 171 694	1 135 341 763
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES					
PASSIFS					
Concours bancaires	10	42 554 096	6 771 040	25 814 475	23 897 500
Emprunts et dettes rattachées	11	864 827 852	673 857 020	731 856 595	790 673 650
Dettes envers la clientèle	12	22 065 299	16 819 575	16 819 575	19 472 950
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	54 105 095	-	43 588 222	40 872 774
Fournisseurs et comptes rattachés	13	86 170 463	57 002 757	57 002 757	94 124 927
Autres passifs	14	25 987 251	9 600 966	16 501 997	19 980 330
TOTAL DES PASSIFS		1 095 710 056	764 051 358	891 583 621	989 022 132
CAPITAUX PROPRES					
Capital social		45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000
Réserves		53 030 190	50 149 394	60 030 190	60 030 190
Résultats reportés		39 289 440	27 088 352	27 648 394	27 648 394
Résultat de la période		8 176 239	6 136 177	6 909 489	13 641 046
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		145 495 869	128 373 923	139 588 073	146 319 630
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		1 241 205 925	892 425 281	1 031 171 694	1 135 341 763

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

au 30 Juin 2018

(Montants exprimés en dinars)

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
PASSIFS EVENTUELS	-	14 000 000	-	-
Cautions , avals et autres garanties données	-	14 000 000	-	-
ENGAGEMENTS DONNES	153 704 556	42 318 988	62 888 334	121 538 273
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	47 888 845	41 604 749	41 604 749	33 212 951
Engagements données en faveur des banques	79 500 000	-	-	70 500 000
Engagements sur autres titres	490 000	714 239	714 239	644 039
Engagements donnés sur l'activité du Factoring	25 825 710	-	20 569 346	17 181 283
ENGAGEMENTS RECUS	165 685 492	135 955 243	165 517 998	171 190 502
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	9 404 238	8 316 461	8 316 461	8 335 294
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	340 048	340 048	340 048	340 048
Intérêt à échoir sur contrats actifs	154 109 622	127 298 734	127 298 734	144 753 422
Garanties et engagements de financement reçus des banques	7 671 853	-	26 406 613	13 726 690
Autres garanties reçues	3 904 017	-	3 156 142	4 035 048
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	27 500 000	-	-	20 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	27 500 000	-	-	20 000 000

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30 juin 2018
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	45 172 744	35 918 918	35 918 918	75 997 327
Revenu du factoring	17	9 005 364	-	7 362 490	15 449 650
Intérêts et charges assimilés	19	(33 414 744)	(21 360 105)	(23 585 554)	(52 376 025)
Commissions encourues	20	(78 984)	-	(120 206)	(252 647)
Produits des placements	21	3 878 858	6 313 298	5 753 257	5 233 075
Autres Produits d'exploitations	18	1 287 982	895 319	895 319	2 110 399
Produit net		25 851 220	21 767 430	26 224 224	46 161 779
Charges de personnel	22	(8 249 286)	(5 857 401)	(7 654 936)	(14 783 785)
Autres charges d'exploitation	23	(3 805 343)	(2 679 360)	(3 358 916)	(7 215 379)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(835 609)	(659 140)	(847 754)	(1 699 952)
Total des charges d'exploitation		(12 890 238)	(9 195 901)	(11 861 606)	(23 699 116)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		12 960 982	12 571 530	14 362 618	22 462 663
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	252 058	(4 535 792)	(4 879 798)	(2 224 215)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	(446 121)	(64 239)	35 761	123 799
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(562 602)	(366 167)	(579 767)	(768 186)
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 204 317	7 605 332	8 938 814	19 594 061
Autres gains ordinaires	28	183 925	261 662	213 185	574 664
Autres pertes ordinaires	29	(1)	(98)	(293 680)	(386 745)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		12 388 241	7 866 896	8 858 319	19 781 980
Reprises sur provisions pour impôt différé		-	-	-	184 593
Impôt sur les bénéfices	30	(3 716 472)	(1 730 719)	(1 948 830)	(5 534 836)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		8 671 769	6 136 177	6 909 489	14 431 737
Eléments extraordinaires		(495 530)	-	-	(790 691)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		8 176 239	6 136 177	6 909 489	13 641 046
Résultat par action		0,908	0,682	0,768	1,516

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE

Au 30 juin 2018

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation					
Encaissements reçus des clients	31	287 606 971	233 957 611	233 957 611	499 083 822
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(318 267 209)	(274 321 876)	(274 322 537)	(571 365 549)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31S	197 455 997	-	175 576 933	363 804 724
Financement des adhérents	31S	(200 392 722)	-	(182 641 345)	(358 470 437)
Encaissements provenant des crédits à court terme	33	29 620 323	-	86 250 085	173 896 929
Remboursements des crédits à court terme	33	(32 057 390)	-	(76 757 642)	(161 301 847)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	34	(11 942 262)	(9 719 326)	(12 466 334)	(21 609 469)
Intérêts payés	35	(40 290 652)	(26 324 196)	(28 923 650)	(50 274 693)
Impôts et taxes payés	36	(4 378 889)	(4 384 757)	(5 170 429)	(8 603 441)
Autres flux de trésorerie	37	2 729 924	3 377 299	3 377 299	(6 204 616)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(89 915 910)	(77 415 245)	(81 120 009)	(141 044 577)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	(1 303 210)	(590 074)	(601 126)	(1 368 360)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	60 893	42 760	55 760	305 274
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	40	(2 000 000)	(4 940 953)	(4 840 953)	(6 341 732)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	41	-	706 800	706 800	2 636 703
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(3 242 317)	(4 781 467)	(4 679 519)	(4 768 115)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Dividendes et autres distributions	42	(8 997 451)	(9 008 307)	(9 608 307)	(9 598 766)
Encaissements provenant des emprunts	11	227 158 448	236 768 135	236 768 135	426 018 135
Remboursements d'emprunts	11	(187 958 863)	(162 640 345)	(167 053 178)	(309 030 736)
Flux liés au financement à court terme	11	44 000 000	23 500 000	23 500 000	26 500 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		74 202 134	88 619 483	83 606 650	133 888 633
Variation de trésorerie		(18 956 093)	6 422 771	(2 192 878)	(11 924 059)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	43	(22 239 300)	(10 315 241)	(22 549 310)	(10 315 241)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	43	(41 195 393)	(3 892 470)	(24 742 188)	(22 239 300)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de Tunisie Leasing de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- D'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- D'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007, le 1er janvier 2008, le 1er janvier 2009, le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranche de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie Leasing » avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)
	<hr/>
<u>Apport net</u>	DT 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1^{er} Janvier 2013, le 1^{er} Janvier 2014, et le 1^{er} Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche.

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie Leasing avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Elle a approuvé les apports effectués par la société Tunisie Factoring à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	135 221 418
• Passifs grevant les biens apportés	(109 962 625)
	<hr/>
<u>Apport net</u>	DT 25 258 793

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de la société Tunisie factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la société Tunisie Factoring (estimée à 25,259 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 19,762DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le million (1 000.000) actions composant le capital de la société Tunisie factoring devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 25.258.793) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la Tunisie Factoring (DT : 11.087.997), soit DT : 14.170.796 DT a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Du moment que les normes comptables NCT 6 et NCT 38 interdisent la constatation d'un goodwill généré en interne, ce montant a été totalement résorbé à la même date de sa comptabilisation au niveau des immobilisations incorporelles.

En conséquence, après cette résorption, le boni de fusion constaté s'élève à hauteur de 9 880 796 DT.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2018 à la somme de 45.000.000 Dinars, divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2018 a décidé de modifier la raison sociale de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing & Factoring »

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de Tunisie Leasing & factoring, arrêtés au 30 juin 2018, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du cout historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;

- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Tunisie leasing applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.

- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

2-2 Valeurs Immobilisées

- Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

- Les taux retenus sont les suivants :

• - Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
• - Constructions	20 ans	5%
• - Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
• - Matériel de transport	5 ans	20%
• - Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
• - Matériel informatique	3 ans	33%
• - Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

Minimum de provision
A appliquer par classe

. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- Des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision Collective :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :
 - Agriculture
 - Industrie manufacturière
 - BTP
 - Autres industries
 - Tourisme
 - Promotion immobilière
 - Commerce
 - Autres services
2. Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2012 à 2016 TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$\text{TMMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
 - TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
 - n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.
3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2016. La formule de calcul est la suivante :

$$\text{FSgi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2017}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2016}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$\text{TPMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante:

$$PCgi = Engagementsgi \ 0 \ et \ 1 \times TMMgi \times FSgi \times TPMgi$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

2-5 Operations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le cout du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, par ailleurs il y'a lieu de mentionner les précisions ci-après au règles de provisionnement de l'activité d'affacturage.

2-5-1 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-5-2 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

- (1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

- (2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures

achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-5-3 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Le calcul du taux de migration moyen du portefeuille TMM (en%), sur les années 2012 à 2016 selon la formule suivante :

$$\text{TMM} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Risque additionnel : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N.

2. Détermination d'un facteur scalaire « FS » (en%) traduisant l'aggravation des risques en 2017. La formule de calcul est la suivante :

FS=	$\frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2017}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2016}}$
-----	---

3. Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Dans la présente étude, ce taux a été calculé sur la période de 2012 – 2016 selon la formule suivante :

$$\text{TPM} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

4. Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante :

$\text{PC} = \text{Engagements 0 et 1} \times \text{TMM} \times \text{FS} \times \text{TPM}$
--

Il est à noter que la direction n'a pas procédé à la stratification du portefeuille pour le calcul de cette provision vu que les activités des adhérents sont très diversifiées et que leur nombre est relativement réduit.

2-6 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-7 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels

Placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-8 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-9 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

2-10 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

2-11 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
- Banques	1 339 797	2 865 867	1 058 227	1 642 811
- Caisses	18 906	12 703	14 060	15 389
Total	1 358 703	2 878 570	1 072 287	1 658 200

NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
- Encours financiers	943 310 641	785 967 655	785 967 655	884 168 284
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	29 005 632	10 626 880	10 626 880	21 256 440
- Impayés	30 312 050	29 325 183	29 325 183	28 552 503
- Intérêts Constatés d'avance	(3 833 324)	(4 090 765)	(4 090 765)	(4 611 302)
Total brut	998 794 999	821 828 953	821 828 953	929 365 925
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(14 776 627)	(18 036 944)	(18 036 944)	(15 184 497)
- Provisions collectives	(3 609 000)	(2 873 000)	(2 873 000)	(3 345 000)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(14 890 427)	(15 572 857)	(15 572 857)	(14 653 261)
- Produits réservés	(4 695 339)	(5 190 173)	(5 190 173)	(5 194 746)
Total des provisions	(37 971 393)	(41 672 974)	(41 672 974)	(38 377 504)
Soldes nets	960 823 606	780 155 979	780 155 979	890 988 421

Les mouvements enregistrés durant la période sur les encours financiers nets sont indiqués ci-après :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
Solde au 31 décembre 2017	886 895 227	703 496 869	703 496 869	703 496 869
<u>Additions de la période</u>				
- Investissements	268 752 825	243 167 019	243 167 019	537 633 911
- Relocations	2 828 239	1 341 129	1 341 129	4 856 109
<u>Retraits de la période</u>				
-Remboursement des créances échues	(190 850 396)	(160 820 949)	(160 820 949)	(339 027 201)
-Remboursement des créances anticipées	(11 169 364)	(6 663 782)	(6 663 782)	(14 411 199)
-Remboursement des valeurs résiduelles	(636 409)	(726 047)	(726 047)	(1 491 883)
-Relocations	(2 033 346)	(1 081 886)	(1 081 886)	(3 514 062)
<u>Provisions de La période</u>				
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	-	(5 569 233)	(5 569 233)	(5 087 674)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(264 000)	-	-	(472 000)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	407 870	2 541 471	2 541 471	4 912 357
Solde au 30 juin 2018	953 930 646	775 684 591	775 684 591	886 895 227

4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
Agriculture	60 791 343	41 892 758	41 892 758	53 435 479
Bâtiments TP	153 328 662	130 148 404	130 148 404	148 597 425
Industrie				
Agro-alimentaire	62 292 942	46 596 148	46 596 148	56 830 139
Chimie	20 942 346	18 905 316	18 905 316	20 440 584
Energie	92 951	151 707	151 707	114 228
Textile	16 150 285	15 369 852	15 369 852	15 710 326
Mines	998 788	222 866	222 866	807 286
Autres industries	124 043 012	106 959 358	106 959 358	116 814 490
Tourisme				
Hôtellerie	1 826 917	1 169 203	1 169 203	1 608 183
Agences de voyage	7 885 412	5 512 307	5 512 307	6 822 582
Location de voiture	67 983 991	51 792 646	51 792 646	57 583 810
Autres Tourisme	13 662 872	11 438 234	11 438 234	13 755 023
Commerce et service				
Commerce	233 848 978	192 593 142	192 593 142	217 506 095
Transport	55 736 480	43 736 207	43 736 207	49 219 054
Audio-visuel	497 439	480 702	480 702	426 895
Professions libérales	57 326 738	46 782 476	46 782 476	55 247 131
Autres Services	94 907 118	82 843 210	82 843 210	90 505 994
Total	972 316 273	796 594 536	796 594 536	905 424 724

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
Matériel de transport léger	401 701 398	315 431 225	315 431 225	370 064 751
Matériel de transport léger Utilitaire	68 605 168	62 433 712	62 433 712	67 289 049
Matériel de transport lourd	127 011 718	96 888 669	96 888 669	109 755 321
Matériel BTP	123 840 454	111 818 321	111 818 321	122 828 936
Equipement industriel	93 673 953	79 931 412	79 931 412	88 304 797
Equipement informatique	5 381 686	4 762 520	4 762 520	5 175 910
Autres	70 403 019	57 357 645	57 357 645	64 576 743
Sous total	890 617 396	728 623 504	728 623 504	827 995 507
Immeubles de bureaux	31 859 731	27 710 674	27 710 674	28 757 879
Immeubles industriels ou commerciaux	49 839 146	40 260 358	40 260 358	48 671 338
Total	972 316 273	796 594 536	796 594 536	905 424 724

4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
Paiements minimaux sur contrats actifs	1 082 177 426	895 863 504	895 863 504	1 005 731 439
A recevoir dans moins d'1an	394 546 476	327 225 713	327 225 713	363 609 382
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	666 826 525	549 090 415	549 090 415	619 453 707
A recevoir dans plus de 5 ans	20 804 426	19 547 376	19 547 376	22 668 350
Produits financiers non acquis	154 109 622	127 298 734	127 298 734	144 753 421
Encours contrats actifs (1)	928 067 804	768 564 770	768 564 770	860 978 018
A recevoir dans moins d'1an	322 616 705	268 042 723	268 042 723	296 931 347
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	586 873 039	483 345 484	483 345 484	543 709 727
A recevoir dans plus de 5 ans	18 578 060	17 176 563	17 176 563	20 336 944
Créances en cours (2)	29 005 632	10 626 880	10 626 880	21 256 440
Créances échues (3)	3 449 314	1 077 653	1 077 653	469 700
Contrats suspendus (contentieux) (4)	11 793 523	16 325 233	16 325 233	22 720 566
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	972 316 273	796 594 536	796 594 536	905 424 724

4.4 : Créances de leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit:

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
<u>Clients ordinaires</u>				
- Impayés	13 309 395	12 728 724	12 728 724	12 728 865
<u>Montant brut</u>	13 309 395	12 728 724	12 728 724	12 728 865
A déduire :				
- Provisions	(695 218)	(2 285 101)	(2 285 101)	(1 694 638)
- Produits réservés	(1 912 409)	(1 891 630)	(1 891 630)	(2 350 920)
<u>Montant net</u>	10 701 768	8 551 993	8 551 993	8 683 307
<u>Clients litigieux</u>				
- Impayés	17 002 655	16 596 459	16 596 459	15 823 639
<u>Montant brut</u>	17 002 655	16 596 459	16 596 459	15 823 639
A déduire :				
- Provisions	(13 883 179)	(13 287 756)	(13 287 756)	(12 918 985)
- Produits réservés	(3 092 921)	(3 296 504)	(3 296 504)	(2 881 426)
<u>Montant net</u>	26 555	12 199	12 199	23 228
-Agios réservés sur opérations de consolidation et de relocation	(2 039)	(2 039)	(2 039)	(2 039)
<u>Solde créances de leasing : Impayés</u>	10 726 284	8 562 153	8 562 153	8 704 496

NOTE 4.5 (SUITE) : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 30 juin 2018

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	844 418 138	105 659 065	3 941 983	447 916	17 849 172	972 316 274
Impayés	3 090 141	8 650 124	1 146 591	321 703	17 103 490	30 312 049
Avances et acomptes reçus (*)	(10 758 536)	(205 610)	(43 148)	-	(2 482 160)	(13 489 454)
Produits à recevoir						
ENCOURS GLOBAL	836 749 743	114 103 579	5 045 426	769 619	32 470 502	989 138 869
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			0,51%	0,08%	3,49%	
			4,07%			
ENGAGEMENTS HORS BILAN	44 697 634	3 191 211	-	-	-	47 888 845
TOTAL ENGAGEMENTS	881 447 377	117 294 790	5 045 426	769 619	32 470 502	1 037 027 714
Produits réservés	-	-	212 900	61 041	3 108 481	3 382 422
Provisions affectées sur les impayés	-	-	453 344	159 472	13 965 580	14 578 396
Provisions affectées sur les encours	-	-	137 367	64 276	14 556 629	14 758 272
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	803 611	284 789	31 630 690	32 719 090
ENGAGEMENTS NETS	881 447 377	117 294 790	4 241 815	484 830	839 812	1 004 308 624
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			15,79%	37,00%	90,50%	
			80,17%			

* Présenté au niveau de la rubrique "dettes envers la clientèle"

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2018 à 4,07% contre 5,88% à fin juin 2017 et 4,34% à fin décembre 2017

(2) le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 30 juin 2018 à 80,17% contre 77,3% à fin juin 2017 et 82,35% à fin décembre 2017

NOTE 5 : ACHETEURS FACTORES

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
Comptes des acheteurs locaux	162 384 735	-	149 074 946	139 111 673
Comptes des acheteurs export	749 900	-	1 370 122	1 143 496
Comptes des acheteurs import	10 004 096	-	5 276 667	8 611 983
Sous total	173 138 731	-	155 721 735	148 867 152
A déduire				
Provisions sur compte adhérents	(5 821 061)	-	(5 712 958)	(5 977 462)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 386 819)	-	(1 195 819)	(1 263 419)
Provisions sur compte acheteurs	0	-	0	(2 736)
Montant net	165 930 851	-	148 812 958	141 623 535
Comptes des adhérents				
Fonds de garantie (FDG Domestique)	16 307 938	-	15 236 478	14 152 855
Disponible	27 709 845	-	22 890 311	18 014 610
FDG comptes en devise	83 216	-	184 767	93 326
Compte import	10 004 096	-	5 276 667	8 611 983
Sous total	54 105 095	-	43 588 222	40 872 774
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	119 033 636	-	112 133 512	107 994 378

NOTE 5 (SUITE) :

Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements liés à l'activité de l'affacturage, sur la base de la classification arrêtée au 30-juin-18 se présentent comme suit :

30-juin-18

Nature Engagement	Analyse par classe					Totaux
	A	B1	B2	B3	B4	
Domestique avec recours	108 049 345	756 752	119 580		4 306 018	113 231 694
Domestique sans recours	3 889 459		-	-	27 245	3 916 704
Export	421 631				1 463 889	1 885 521
Total Engagements	112 360 435	756 752	119 580	0	5 797 153	119 033 919
Engagements de financement donnés	3 810 326	38 420	-	-		3 848 745
Engagement sous forme de B.O.	17 633 300					17 633 300
Total Engagements hors bilan	21 443 626	38 420	0	0	0	21 482 045
Total Engagements par classe	133 804 061	795 171	119 580	0	5 797 153	140 515 964
Total des Provisions Affectées	0	0	23 916	0	5 797 153	5 821 069
Total Provisions collectives	1 386 819					1 386 819
Taux des engagements non performants			4,21%			
Taux de couverture des engagements non performants			98,38%			

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
-Tunisie Sicav	59 332	551 478	551 478	13 878
-POULINA G H	69 600	69 600	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020	500 020	500 020
Total brut	698 052	1 190 198	1 190 198	652 598
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(386 667)	(384 476)	(384 476)	(397 320)
Total net	311 385	805 722	805 722	255 278

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
Titres de participation	47 509 314	57 608 272	48 208 422	47 509 314
Titres immobilisés	14 004 063	13 476 715	12 348 568	12 024 063
Avances sur acquisitions de titres	8 454 613	8 454 613	8 454 613	8 454 613
Montant brut	69 967 990	79 539 600	69 011 603	67 987 990
A déduire :				
Versements restant à effectuer sur titres	(240 000)	(310 200)	(310 200)	(240 000)
Montant libéré	69 727 990	79 229 400	68 701 403	67 747 990
A déduire :				
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(958 439)	(147 665)	(147 665)	(481 666)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(687 457)	(810 110)	(1 142 340)	(707 457)
Montant net	68 082 094	78 271 625	67 411 398	66 558 867

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2017	47 509 314	47 269 314	240 000
Additions de la période	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-
Soldes au 30 Juin 2018	47 509 314	47 269 314	240 000

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2017	12 024 063	12 024 063	-
Additions de la période			
- Société STEP	1 000 000	1 000 000	
- Société SGTM	1 000 000	1 000 000	
Cessions de la période			
- Société Méhari Beach Tabarka	(20 000)	(20 000)	
Soldes au 30 Juin 2018	14 004 063	14 004 063	-

Les titres de participation s'analysent au 30 Juin 2018 comme suit :

Emetteur	Cout Unitaire				Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
	Nombre d'action	Valeur nominale	d'acquisition	Montant total				
Entreprises liées								
Tunisie LLD	29 832	100,00	1,80	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	655 185	18,30	16,28	10 665 481			2006/2009	18,72%
TLG Finance	741 642	21,94	23,49	17 419 543			2015/2017	33,90%
Alios Finance	54 245	26,83	26,83	1 455 597			2006/2017	4,87%
S T I F	40 000	10,00	10,00	400 000			2000/2016	100%
Total Entreprises liées				29 994 318	-	-		
Entreprises associées								
Tuninvest Sicar	352 645	1,00	1,48	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	220	10,00	10,00	2 200			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	533 420	5,00	5,20	2 771 739			1991/92/96/98/2004/2012	533,42%
Tuninvest International Sicar	125	10,00	10,00	1 250			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,00	10,00	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				3 432 633	-	-		
Autres								
Amen Santé	77 291	10,00	10,00	772 910			2009/2010/2013/2014/2017	1,40%
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	4,92%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,00	1 000,00	1 000 000		347 665	2010	33,33%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	-
Taysir Microfinance	11 666	100,00	100,00	1 166 600		334 000	2013/2014/2016	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,00	100,00	3 000 000	240 000		2013	11,63%
Ennaki	389 000	1,00	12,85	4 998 650		276 774	2012	1,30%
Assurances COMAR VIE CIV	35 000	36,79	36,79	1 287 602			2016	7,00%
Total Autres				14 082 362	240 000	958 439		
Total Titres de participation				47 509 314	240 000	958 439		

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2018 comme suit :

Emetteur	Cout Unitaire				Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
	Nombre d'action	Valeur nominale	d'acquisition	Montant total				
* B.T.S	500	10,000	10,00	5 000			1997	(*)
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,00	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,50	100 500		100 500	2006	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	18,50	61 605			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,00	544 048		544 047	2009	(*)
* Société YASMINE	175 000	10,00	10,00	1 750 000			2011/2013	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	20 000	100,00	100,00	2 000 000			2012/2013	(*)
* Société Almes	150 000	10,00	10,00	1 500 000			2014	(*)
* Société Tazoghrane	200 000	10,00	10,00	2 000 000			2015	(*)
* Société agricole DICK	400 000	5,00	5,00	2 000 000			2016	(*)
* Société Briqueterie Jbel Ouest	20 000	100,00	100,00	2 000 000			2016	(*)
* Société STEP	100 000	10,00	10,00	1 000 000			2018	(*)
* Société SGTM	10 000	100,00	100,00	1 000 000			2018	(*)
Total				14 004 063	-	687 457		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES

Au 30 JUIN 2018

(Montants exprimés en dinars)

8.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur Comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	8 270 966	49 875	-	8 320 841	6 472 584	317 541	-	6 790 125	1 530 716
Logiciels en cours		75 204	498 030	-	573 234	-	-	-	-	573 234
Avances sur acquisition d'Immobilisations Incorporelles		-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		8 346 170	547 905	-	8 894 075	6 472 584	317 541	-	6 790 125	2 103 950

8.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur Comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de	Cessions	Fin de période	
Terrain		2 197 319	-	-	2 197 319	-	-	-	-	2 197 319
Constructions	5%	6 640 252	-	-	6 640 252	2 002 721	164 642	-	2 167 363	4 472 889
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	1 205 071	658 781	185 230	1 678 622	284 292	100 360	125 387	259 265	1 419 357
Mobilier de bureau	10%	825 204	45 670	-	870 874	572 280	25 735	-	598 015	272 859
Matériel informatique	33%	1 606 089	15 491	-	1 621 580	1 282 198	74 906	-	1 357 104	264 476
Installations générales	10%	2 750 151	35 363	-	2 785 514	1 345 338	123 283	-	1 468 621	1 316 893
TOTAUX		15 254 756	755 305	185 230	15 824 831	5 517 499	488 926	125 387	5 881 038	9 943 793
TOTAL VALEURS IMMOBILISEES		23 600 926	1 303 210	185 230	24 718 906	11 990 083	806 467	125 387	12 671 163	12 047 743

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
- Frais d'émission des emprunts (*)	1 857 551	1 666 263	1 666 263	1 805 900
- Charges à répartir	29 141	87 425	87 425	58 283
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	514 955	108 959	108 959	106 628
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	1 284 901	2 704 762	2 704 762	253 520
- Prêts au personnel	2 116 189	2 210 481	2 347 795	2 261 552
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	299 273	266 858	324 833	359 400
- Dépôts et cautionnements versés	319 256	165 658	336 799	487 220
- Cautionnements Citi Bank	-	-	18 714	18 714
- Cautionnements imputables aux adhérents	-	-	(18 714)	(18 714)
- Avances et acomptes au personnel	28 513	56 132	62 228	98 993
- Crédit de TVA	13 042 899	5 384 470	5 384 470	12 286 209
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés SIMT	-	312 798	312 798	-
- Acomptes provisionnels	1 652 606	1 106 098	1 407 205	-
- Compte courant Tunisie Factoring	-	31 743	-	-
- Compte courant Tunisie LLD	101 138	237 742	237 742	4 479
- Compte courant MLA	327 240	327 240	327 240	327 240
- GIEFCA	-	62 882	62 882	62 882
- Adhérents, contrats résiliés	23 456	23 174	23 456	23 457
- Autres comptes débiteurs	1 468 450	464 053	495 926	280 578
- Produits à recevoir des tiers	8 997 277	5 162 015	5 232 295	3 750 711
- Règlement égarés	-	-	13 476	13 476
- Produits d'indemnisation à recevoir	-	-	194 089	193 589
- Indemnités d'assurance crédit reçues et non encaissées	-	-	-	(2 250)
- Compte d'attente	350 330	421 238	421 238	626 685
- Charges constatées d'avance	1 468 571	545 692	741 356	1 100 693
Total brut	33 881 746	21 345 683	22 493 237	24 099 245
A déduire				
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(114 258)	(114 258)	(114 258)	(114 258)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(24 378)	(24 378)	(24 378)	(24 378)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(101 797)	(17 880)	(17 880)	(101 797)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	-	-	(194 839)	(193 589)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(164 078)	(164 078)	(164 078)	(164 078)
- Provisions pour dépréciation de frais de lettre de change	(325 876)	(325 876)	(325 876)	(325 876)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(325 958)	(325 958)	(325 958)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(150 401)	(164 197)	(186 133)	(179 236)
Total net	32 651 543	20 185 601	21 116 380	22 646 618

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 30 Juin 2018
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute debut de periode	Mouvements		Valeur brute fin de periode	Résorptions debut de periode	Mouvements		Résorptions fin de periode	Valeur Comptable nette
			Addition	Transfert			Dotation	Transfert		
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	6 119 297	421 488	-	6 540 785	4 313 397	369 837	-	4 683 234	1 857 551
TOTAUX		6 119 297	421 488	-	6 540 785	4 313 397	369 837	-	4 683 234	1 857 551

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
- Banques, découverts	42 554 096	6 771 040	25 814 475	23 897 500
Total	42 554 096	6 771 040	25 814 475	23 897 500

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
Emprunts				
- Banques locales	240 127 129	162 791 223	172 711 529	182 602 761
- Banques étrangères	239 504 968	220 423 900	220 423 900	246 895 111
- Emprunts obligataires	258 950 500	249 975 140	258 975 140	269 885 140
- Billets de trésorerie	-	3 000 000	3 000 000	-
- Crédit à court terme	1 785 203	-	2 119 632	1 722 271
- Ligne d'avance	33 500 000	-	21 000 000	36 000 000
- Certificat de depots	79 000 000	27 500 000	42 500 000	35 000 000
Total emprunts	852 867 800	663 690 263	720 730 201	772 105 283
Dettes rattachées				
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 943 627	984 130	1 943 767	3 289 642
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	3 781 170	4 060 245	4 060 245	3 933 019
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 235 255	5 017 907	5 017 907	11 345 706
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	-	104 475	104 475	-
Total dettes rattachées	11 960 052	10 166 757	11 126 394	18 568 367
Total	864 827 852	673 857 020	731 856 595	790 673 650

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	182 602 761	182 000 000	124 475 632	240 127 129	85 658 983	154 468 146
* AMEN BANK 2015/1	2 340 425	-	638 300	1 702 125	425 529	1 276 596
* AMEN BANK 2015/2	4 791 667	-	1 250 000	3 541 667	1 041 667	2 500 000
* AMEN BANK 2018/1	-	20 000 000	833 333	19 166 667	14 166 667	5 000 000
* AMEN BANK 2018/2	-	35 000 000	-	35 000 000	-	35 000 000
* AMEN BANK MT2-TF	1 685 262	-	542 327	1 142 935	-	1 142 935
* AMEN BANK MT3-TF	1 641 323	-	305 775	1 335 548	691 182	644 366
* AMEN BANK MT4-TF	1 466 860	-	189 290	1 277 570	879 105	398 465
* AMEN BANK MT5-TF	-	1 500 000	-	1 500 000	1 043 827	456 173
* BH MT1-TF	3 665 319	-	474 360	3 190 959	2 195 104	995 855
* BH MT2-TF	5 000 000	-	420 820	4 579 180	3 689 283	889 897
* BH MT5-TF	-	5 000 000	-	5 000 000	4 145 665	854 335
* AL BARAKA BANK	45 000 000	92 000 000	85 000 000	52 000 000	-	52 000 000
* A.B.C TUNISIE 2013/3	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
* ABC 2017	11 000 000	-	-	11 000 000	-	11 000 000
* ATTIJARI BANK 2013	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 2015	1 666 667	-	1 666 667	-	-	-
* ATTIJARI BANK 2016	7 500 000	-	1 000 000	6 500 000	4 500 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2017	8 500 000	-	1 000 000	7 500 000	5 500 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2018	-	10 000 000	-	9 500 000	7 500 000	2 000 000
* BIAT 2013/1	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
* BIAT 2015/1	3 750 000	-	750 000	3 000 000	1 500 000	1 500 000
* BIAT 2015/2	9 000 000	-	1 500 000	7 500 000	4 500 000	3 000 000
* BIAT 2016	14 000 000	-	2 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
* BIAT 2017/1	18 095 238	-	1 904 760	16 190 478	12 380 954	3 809 524
* BTK 2013	500 000	-	500 000	-	-	-
* ZITOUNA BANK	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* BH 2016	3 000 000	-	500 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
* BH 2017	9 500 000	-	1 000 000	8 500 000	6 500 000	2 000 000
* BT 2017	8 500 000	-	1 000 000	7 500 000	5 500 000	2 000 000
* CITI BANK	14 500 000	14 500 000	14 500 000	14 500 000	-	14 500 000
BANQUES ETRANGERES	246 895 111	14 459 748	21 849 891	239 504 968	186 688 031	52 816 937
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	8 285 831	-	2 244 464	6 041 368	1 825 412	4 215 956
* B.E.I LIGNE VI (Contrat 82284)	14 513 889	-	1 612 654	12 901 235	9 675 926	3 225 309
* B.E.I 2017	30 581 835	-	-	30 581 835	30 581 835	-
* BIRD 2012	6 430 832	-	678 572	5 752 260	4 395 118	1 357 143
* BIRD 2015	6 000 000	-	-	6 000 000	5 666 667	333 333
* BIRD 2018	-	7 000 000	-	7 000 000	7 000 000	-
* B.A.D	4 316 533	-	424 576	3 891 957	3 042 804	849 153
* BERD 2014	6 628 857	-	1 657 214	4 971 642	1 657 213	3 314 429
* BERD 2016	12 300 000	-	-	12 300 000	8 785 714	3 514 286
* SANAD	7 562 930	-	1 890 674	5 672 256	1 890 908	3 781 348
* SANAD 2016	13 727 764	-	1 715 985	12 011 779	8 579 807	3 431 972
* SANAD GGF	21 933 331	-	2 741 669	19 191 662	13 708 324	5 483 338
* PROPARCO	17 272 111	-	2 467 444	14 804 667	9 869 778	4 934 889
* RESPONSABILITY	17 160 500	-	2 451 500	14 709 000	9 806 000	4 903 000
* RESPONSABILITY MICRO	19 215 700	-	2 135 075	17 080 625	12 810 474	4 270 151
* RESPONSABILITY SICAV LUX	16 470 600	-	1 830 065	14 640 535	10 980 405	3 660 130
* DEG 2017	44 340 000	-	-	44 340 000	38 797 500	5 542 500
* FADES 2018	-	7 459 748	-	7 459 748	7 459 748	-
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	429 497 872	196 459 748	146 325 523	479 632 096	272 347 013	207 285 083

NOTE 11: EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES(SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 2012 I	4 964 000	-	2 482 000	2 482 000	-	2 482 000
* Emprunt obligataire 2012 II	6 140 000	-	4 000 000	2 140 000	1 070 000	1 070 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2013 I	13 032 000	-	-	13 032 000	7 032 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	12 468 000	-	4 000 000	8 468 000	4 468 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2014 I	17 404 000	-	6 000 000	11 404 000	5 404 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2014 II	19 240 000	-	-	19 240 000	13 240 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2015 I	28 814 480	-	6 000 000	22 814 480	16 814 480	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2015-I"	18 770 000	-	4 000 000	14 770 000	10 770 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2015 II	27 772 800	-	2 227 200	25 545 600	19 545 600	6 000 000
* Emprunt obligataire 2016 I	28 369 860	-	1 630 140	26 739 720	20 739 720	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2016"	20 000 000	-	780 000	19 220 000	18 440 000	780 000
* Emprunt obligataire 2017 I	37 000 000	-	3 514 000	33 486 000	29 972 000	3 514 000
* Emprunt obligataire 2017 II	22 910 000	7 090 000	-	30 000 000	27 832 080	2 167 920
* Emprunt obligataire 2018 I	-	23 608 700	-	23 608 700	21 367 960	2 240 740
* Emprunt obligataire 2014 -TF	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	269 885 140	30 698 700	41 633 340	258 950 500	199 695 840	59 254 660
AUTRES EMPRUNTS						
* CERTIFICATS DE DEPÔTS	31 500 000	208 000 000	164 000 000	75 500 000	-	75 500 000
* CERTIFICATS DE DEPÔTS-TF	3 500 000	3 800 000	3 800 000	3 500 000	-	3 500 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	35 000 000	211 800 000	167 800 000	79 000 000	-	79 000 000
TOTAL GENERAL	734 383 012	438 958 448	355 758 863	817 582 596	472 042 853	345 539 743

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
- Avances et acomptes reçus des clients	13 489 454	8 989 780	8 989 780	11 214 925
- Dépôts et cautionnements reçus	8 575 845	7 829 795	7 829 795	8 258 025
Total	22 065 299	16 819 575	16 819 575	19 472 950

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>				
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	365 001	12 655	12 655	306 457
- Factures non parvenues	1 076 045	915 739	915 739	978 544
Sous total	1 441 046	928 394	928 394	1 285 001
<i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</i>				
- Factures d'achats	5 408 480	5 697 436	5 697 436	17 013 338
- Effets à payer	76 977 550	49 463 632	49 463 632	75 227 319
- Factures non parvenues (Fournisseurs de biens)	2 162 254	478 297	478 297	277 872
- Retenues de garantie	181 133	434 998	434 998	321 397
Sous total	84 729 417	56 074 363	56 074 363	92 839 926
Solde des fournisseurs et comptes rattachés	86 170 463	57 002 757	57 002 757	94 124 927

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
- Personnel, remunerations dues	5 049	174 359	174 359	11 269
- Personnel, provisions pour congés payés	1 018 453	813 738	965 404	938 752
- Personnel, autres charges à payer	254 302	415 467	790 463	1 392 001
- Etat, retenues sur salaires	309 497	430 298	532 331	262 460
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	893 269	875 984	893 497	1 167 976
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	244 892	87 519	87 519	57 616
- Etat, impôts sur les bénéfices	4 189 250	1 730 717	1 948 830	2 137 381
- Etat, TVA à payer	-	-	69 885	69 065
- Etat, autres impôts et taxes à payer	47 372	34 592	135 182	134 394
- Actionnaires, dividendes à payer	25 391	13 301	13 301	22 842
- Avances sur titres immobilisés	1 155 000	782 653	1 010 423	1 155 000
- C.N.S.S	1 000 764	942 961	1 178 364	676 846
- Autres comptes créditeurs	6 096 874	1 396 737	1 980 210	2 249 229
- Compte d'attente autres passifs	77 842	-	151 947	161 435
- Compte Courant Stif	970 510	-	-	1 148 572
- Diverses charges à payer	4 218 854	27 000	458 412	2 732 674
- Produits constatés d'avance	13 084	18 039	108 792	106 236
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	738 407	-	923 000	738 407
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G	-	-	1 032 535	659 235
- Autres provisions pour risques	4 728 441	1 857 601	4 047 543	4 158 940
Total	25 987 251	9 600 966	16 501 997	19 980 330

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
- Capital social	(A) 45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000
- Réserve légale	(B) 4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement	15 532 184	15 457 184	15 457 184	15 457 184
- Autres réserves	3 776 843	3 776 843	3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	(A) 18 350 212	25 425 212	25 425 212	25 425 212
- Boni de fusion	10 870 951	990 155	10 870 951	10 870 951
- Résultats reportés	39 289 440	27 088 352	27 648 394	27 648 394
Total des capitaux propres avant résultat de la période	137 319 630	122 237 746	132 678 584	132 678 584
Résultat de la période	8 176 239	6 136 177	6 909 489	13 641 046
Total des capitaux propres avant affectation	145 495 869	128 373 923	139 588 073	146 319 630

Résultat par action:

Résultat de la période (1)	8 176 239	6 136 177	6 909 489	13 641 046
Nombre d'actions (2)	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(C) 0,908	0,682	0,768	1,516

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2018 à la somme de 45.000.000 Dinars divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 30 Juin 2018
(exprimé en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2016	45 000 000	33 175 212	4 500 000	990 155	14 154 858	3 776 843	17 013 820	12 626 858	131 237 746
Affectations approuvées par l'A.G.O du 01/06/2017			-		2 552 326		10 074 532	(12 626 858)	-
Réintégration prime d'émission		(7 750 000)					7 750 000		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016							(9 000 000)		(9 000 000)
Fusion Tsie Factoring				9 880 796			560 042		10 440 838
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					(1 250 000)		1 250 000		-
Résultat au 31 décembre 2017								13 641 046	13 641 046
Solde au 31 Décembre 2017	45 000 000	25 425 212	4 500 000	10 870 951	15 457 184	3 776 843	27 648 394	13 641 046	146 319 630
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27/04/2018			-		2 000 000		11 641 046	(13 641 046)	-
Réintégration prime d'émission		(7 075 000)					7 075 000		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017							(9 000 000)		(9 000 000)
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					(1 925 000)		1 925 000		-
Résultat au 30 juin 2018								8 176 239	8 176 239
Solde au 30 Juin 2018	45 000 000	18 350 212	4 500 000	10 870 951	15 532 184	3 776 843	39 289 440	8 176 239	145 495 869

NOTE 16 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
<u>Intérêts conventionnels</u>	44 419 598	35 318 563	35 318 563	74 210 211
<u>Intérêts intercalaires</u>	255 033	193 115	193 115	399 462
<u>Intérêts de retard</u>	310 737	880 792	880 792	1 553 746
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	44 985 368	36 392 470	36 392 470	76 163 419
- Produits réservés de la période				
. Intérêts inclus dans les loyers	(442 360)	(884 146)	(884 146)	(694 568)
. Intérêts de retard	(143 337)	(488 463)	(488 463)	(381 740)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période				
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	545 235	410 594	410 594	295 920
. Intérêts de retard antérieurs	227 838	488 463	488 463	614 296
<u>Variation des produits réservés</u>	187 376	(473 552)	(473 552)	(166 092)
<u>Total des revenus de leasing</u>	45 172 744	35 918 918	35 918 918	75 997 327

NOTE 17 : REVENU DU FACTORING

L'analyse des revenus de factoring au titre de la période, se présente ainsi :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
Commissions de factoring	2 480 031	-	2 422 565	4 763 925
Intérêts de financement	6 351 095	-	4 794 730	10 392 265
Autres commissions de factoring	174 238	-	145 195	293 460
Total	9 005 364	-	7 362 490	15 449 650

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	248 481	135 391	135 391	282 569
- Commissions d'assurance	450 000	451 527	451 527	951 527
- Autres produits d'exploitation	589 501	308 401	308 401	876 304
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	1 287 982	895 319	895 319	2 110 399

NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Intérêts des emprunts obligataires	10 469 788	8 970 666	9 315 693	19 287 487
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	9 802 679	4 644 628	5 825 025	13 659 639
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	8 372 479	6 016 198	6 029 892	13 475 525
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	369 837	298 337	298 337	664 773
Total des charges financières des emprunts	29 014 783	19 929 829	21 468 947	47 087 424
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	2 279 594	920 209	1 312 956	3 002 414
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	2 067 844	515 229	768 090	2 376 276
- Pénalités fiscales et sociales	123	617	617	2 760
- Pertes de change	29 854	31 314	55 685	108 086
- Gains de change	(15 081)	(37 093)	(68 487)	(297 360)
- Autres charges financières	37 627	0	47 746	96 425
Total des autres charges financières	4 399 961	1 430 276	2 116 607	5 288 601
Total général	33 414 744	21 360 105	23 585 554	52 376 025

NOTE 20 : COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
Commissions servies export	1 577	-	1 175	3 011
Commissions servies domestique	64 983	-	110 007	220 013
Commissions servies apporteurs	12 424	-	9 024	29 623
Total	78 984	-	120 206	252 647

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Produits des participations	3 831 852	6 165 056	5 605 015	4 725 516
- Produits des titres Immobilisés	2 399	123 174	123 174	426 611
- Revenus des autres créances immobilisées	37 985	21 010	21 010	77 350
- Revenus des valeurs mobilières de placement	6 622	4 058	4 058	3 598
Total	3 878 858	6 313 298	5 753 257	5 233 075

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Salaires et complément de Salaires	5 893 517	4 403 954	5 717 155	10 548 771
- Bonus	525 000	250 000	377 999	1 090 538
- Indemnités représentatives de frais	182 113	127 459	127 459	267 048
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	1 217 782	1 026 167	1 227 220	2 123 119
- Autres charges sociales	430 874	49 821	205 103	754 309
<u>Total</u>	8 249 286	5 857 401	7 654 936	14 783 785

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Achat de matières et fournitures	76 719	56 080	106 440	224 224
<u>Total des achats</u>	76 719	56 080	106 440	224 224
- Locations	149 660	117 132	124 314	249 287
- Charges locatives et de copropriété	64 286	59 685	79 779	188 755
- Entretien et réparations	258 487	181 503	184 709	434 305
- Primes d'assurances	56 491	38 594	38 594	81 691
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	564 806	285 563	348 693	881 082
<u>Total des services extérieurs</u>	1 093 730	682 477	776 089	1 835 120
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	906 780	570 881	890 383	1 887 118
- Publicités, publications, relations publiques	237 319	216 683	252 478	642 972
- Déplacements, missions et réceptions	534 979	444 032	476 243	976 767
- Frais postaux et de télécommunications	182 166	162 368	214 303	437 748
- Services bancaires et assimilés	343 800	252 681	290 853	527 537
- Transfert de charges (frais bancaires)	(18 903)	-	(19 320)	(39 217)
- Transfert de charges (frais de justice)	(4 977)	-	(2 319)	(12 155)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	2 181 164	1 646 645	2 102 621	4 420 770
- Jetons de présence	38 880	38 880	46 880	93 760
- Autres charges d'exploitation	5 166	15 407	26 978	55 615
<u>Total des charges diverses</u>	44 046	54 287	73 858	149 375
- Impôts et taxes sur rémunérations	244 820	134 901	173 025	321 204
- T.C.L	125 780	91 147	106 800	219 685
- Droits d'enregistrement et de timbres	39 084	13 823	20 081	45 001
<u>Total des impôts et taxes</u>	409 684	239 871	299 906	585 890
<u>Total général</u>	3 805 343	2 679 360	3 358 916	7 215 379

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	4 748 404	8 533 457	8 533 458	8 174 012
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	127 109	-	368 426	852 418
- Dotations aux provisions collectives	387 400	-	123 500	663 100
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(5 231 140)	(3 997 665)	(3 997 665)	(7 099 392)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Factoring)	(283 870)	-	(147 921)	(365 923)
- Créances abandonnées	39	4 534	4 534	3 371
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(4 534)	(4 534)	(3 371)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	(252 058)	4 535 792	4 879 798	2 224 215

NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	317 541	221 611	357 655	688 082
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	488 926	408 387	460 957	953 588
- Dotations aux résorptions des Charges à répartir	29 142	29 142	29 142	58 282
<u>Total</u>	835 609	659 140	847 754	1 699 952

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	476 774	64 239	64 239	398 239
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	-	-	-	25 740
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	-	-	-	(12 896)
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(30 653)	-	(100 000)	(534 882)
<u>Total</u>	446 121	64 239	(35 761)	(123 799)

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	98 065	98 065	181 982
- Dotations aux provisions pour risques et charges	569 500	275 000	488 600	600 000
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(6 898)	(6 898)	(6 898)	(13 796)
<u>Total</u>	562 602	366 167	579 767	768 186

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	1 050	361	13 361	132 570
- Produits sur assistance technique MLA	180 000	195 000	195 000	363 000
- Autres produits	2 875	66 301	4 824	79 094
<u>Total</u>	183 925	261 662	213 185	574 664

NOTE 29 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	1	98	293 680	386 745
<u>Total</u>	1	98	293 680	386 745

NOTE 30 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2018 est calculé sur la base d'une estimation, au taux de 30% du résultat comptable.

NOTE 31 - ENCAISSEMENT REÇUS DES CLIENTS

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Impayés sur créances de leasing en début de période	28 552 504	26 203 266	26 203 266	26 203 266
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(30 312 050)	(29 325 183)	(29 325 183)	(28 552 504)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(11 214 925)	(8 575 802)	(8 575 802)	(8 575 802)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	13 319 879	8 989 780	8 989 780	11 214 925
- Plus ou moins values sur relocation	(794 893)	(259 243)	(259 243)	(1 342 047)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(8 258 025)	(7 021 420)	(7 021 420)	(7 021 420)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	8 575 845	7 829 795	7 829 795	8 258 025
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(4 717 537)	(3 789 703)	(3 789 703)	(3 789 703)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	3 846 408	4 108 804	4 108 804	4 717 537
- TVA collectées	40 550 211	31 063 212	31 063 212	66 598 645
- Loyers encaissés	235 525 027	196 332 627	196 332 627	413 636 874
- Intérêts de retard	310 737	880 792	880 792	1 553 746
- Créances virées en Pertes	(39)	(4 534)	(4 534)	(3 371)
- Remboursement des valeurs résiduelles	636 409	726 047	726 047	1 491 883
- Remboursements anticipés	11 169 364	6 663 782	6 663 782	14 411 199
- Produits sur Cessions anticipées	248 481	135 391	135 391	282 569
<u>Encaissements reçus des clients</u>	287 437 396	233 957 611	233 957 611	499 083 822

NOTE 31 (SUITE) - ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Encours de Financement des adhérents en début de période	107 994 661	-	97 071 452	97 071 452
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	(119 033 636)	-	(112 133 795)	(107 994 661)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(677 949)	-	(876 449)	(876 449)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	-	-	1 051 249	677 949
- Financement des adhérents (TND + €)	200 392 722	-	182 641 345	358 470 437
- Produits à recevoir en début de période	3 143	-	34 180	34 180
- Produits à recevoir en fin de période	-	-	(70 280)	(3 143)
- Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	-	(90 753)	(90 753)
- Produits perçus d'avance en fin de période	-	-	90 753	90 753
- Revenus du factoring	9 005 364	-	7 362 490	15 449 650
- Récupération frais bancaires	18 903	-	19 320	39 217
- Récupération frais de justice	4 977	-	2 319	12 155
- TVA collectée	-	-	456 371	895 718
- Remboursement des factures à apurer en début de période	(161 435)	-	(133 216)	(133 216)
- Remboursement des factures à apurer en fin de période	-	-	151 947	161 435
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>	197 455 997	0	175 576 933	363 804 724

NOTE 32 - DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	92 839 926	52 386 149	52 386 149	52 386 149
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(84 729 417)	(56 074 363)	(56 074 363)	(92 839 926)
- Fournisseurs, avances en début de période	(253 520)	(1 537 695)	(1 537 695)	(1 537 695)
- Fournisseurs, avances en fin de période	1 284 901	2 704 762	2 704 762	253 520
- Investissements pour financement de contrats de leasing	268 752 825	243 167 019	243 167 019	537 633 911
- TVA sur Investissements	40 372 494	33 676 004	33 676 665	75 469 590
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>	318 267 209	274 321 876	274 322 537	571 365 549

NOTE 33 - FLUX LIES AUX FINANCEMENTS

	Début de	Au 30 juin 2018		Fin de
	période	Utilisations	Remboursements	période
Crédit à court terme UTB	135 062	10 640		145 702
Crédit à court terme BTE	1 587 209	3 609 682	3 557 390	1 639 501
Ligne d'avance CITI BANK	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000
Ligne d'avance ABC	10 000 000	2 000 000	4 500 000	7 500 000
Ligne d'avance BTE	3 000 000	2 000 000	3 000 000	2 000 000
Ligne d'avance UIB	10 000 000	2 000 000	10 000 000	2 000 000
Ligne d'avance AMEN BANK	0	1 000 000	0	1 000 000
Ligne d'avance BH	2 000 000	8 000 000	0	10 000 000
	37 722 271	29 620 323	32 057 390	35 285 203

NOTE 34 - SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	(106 628)	(7 232)	(7 232)	(7 232)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	514 955	108 959	108 959	106 628
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(98 993)	(63 271)	(67 233)	(67 232)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	28 513	56 132	62 228	98 993
- Charges constatées d'avance en début de période	(1 100 693)	(184 993)	(229 822)	(184 993)
- Charges constatées d'avance en fin de période	1 468 571	545 692	609 738	1 100 693
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	1 285 001	1 118 411	1 118 411	1 118 411
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	(1 441 046)	(928 394)	(929 353)	(1 285 001)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	11 269	(1 814)	(1 814)	(1 814)
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(5 049)	(174 359)	(174 359)	(11 269)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	938 752	697 849	816 794	697 849
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(1 018 453)	(813 738)	(965 404)	(938 752)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	1 392 001	785 870	1 213 039	785 870
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	(254 302)	(415 467)	(790 463)	(1 392 001)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	262 460	140 093	183 437	140 093
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(309 497)	(430 298)	(532 331)	(262 460)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	1 167 976	789 233	796 108	789 233
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(882 248)	(875 984)	(893 497)	(1 167 976)
- C.N.S.S en début de période	676 846	445 531	577 244	445 531
- C.N.S.S en fin de période	(1 000 764)	(942 961)	(1 178 364)	(676 846)
- Diverses Charges à payer en début de période	2 732 674	761 027	1 520 671	761 027
- Diverses Charges à payer en fin de période	(4 218 854)	(27 000)	(833 205)	(2 732 674)
- Compte courant STIF en début de période	(1 148 572)	-	-	-
- Compte courant STIF en fin de période	970 510	-	-	1 148 572
- Prêts accordés au personnel au cours de la période	255 182	455 025	650 314	626 325
- Remboursements sur prêts au personnel	(287 352)	(228 764)	(445 190)	(472 878)
- Dépôts et cautionnements versés en début de période	(487 220)	(81 741)	(252 882)	(81 741)
- Dépôts et cautionnements versés en fin de période	316 079	165 658	336 799	487 220
- TVA, payées sur biens et services	636 199	528 972	564 985	1 172 620
- Charges de personnel	8 249 286	5 857 401	7 654 937	14 783 785
- Autres charges d'exploitation	3 805 343	2 679 360	3 853 725	7 215 379
- Impôts et taxes fournisseurs	(409 684)	(239 871)	(299 906)	(585 890)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	11 942 262	9 719 326	12 466 334	21 609 470

NOTE 35 - INTERETS PAYES

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Frais d'émission d'emprunt	421 488	607 804	607 804	939 026
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	57 616	103 808	103 808	103 808
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	(244 892)	(87 519)	(87 519)	(57 616)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	11 345 706	9 931 128	9 931 128	11 221 237
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	(5 235 255)	(5 017 907)	(5 017 907)	(11 345 706)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	3 289 641	1 722 317	3 055 959	1 722 317
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(2 588 855)	(984 130)	(1 943 767)	(3 289 641)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	3 933 019	3 135 300	3 135 300	3 135 300
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(3 732 724)	(4 060 245)	(4 060 245)	(3 933 019)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	0	9 450	9 450	9 450
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	0	(104 475)	(104 475)	0
- Charges financières	33 414 744	21 367 002	23 605 158	52 376 025
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(369 837)	(298 337)	(311 044)	(606 489)
<u>Intérêts payés</u>	40 290 652	26 324 196	28 923 650	50 274 692

NOTE 36 - IMPOTS ET TAXES PAYES

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	2 137 381	3 048 652	2 854 201	3 048 653
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	(2 536 645)	(624 619)	(1 014 821)	(2 137 381)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	134 394	24 728	313 944	98 882
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(47 372)	(34 592)	(135 182)	(134 394)
- TVA à payer en début de période	69 065	0	78 448	78 448
- TVA à payer en fin de période	0	0	(69 885)	(69 065)
- TVA non déductible	380	0	2 095	4 201
- TVA payées	0	0	419 697	802 680
- Impôts et taxes fournisseurs	409 684	239 871	299 906	585 890
- Impôts sur les bénéfices	4 212 002	1 730 717	2 422 026	6 325 527
<u>Impôts et taxes payés</u>	4 378 889	4 384 757	5 170 429	8 603 441

NOTE 37 - AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Produits à recevoir des tiers en début de période	3 750 711	1 207 544	1 207 544	1 241 724
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(8 997 277)	(5 162 015)	(5 162 015)	(3 750 711)
- Autres comptes débiteurs en début de période	280 578	550 020	550 020	550 020
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(1 468 450)	(464 053)	(495 796)	(280 578)
- Compte courant Tunisie Factoring en début de période	-	(89)	(89)	(89)
- Compte courant Tunisie Factoring en fin de période	-	(31 743)	-	-
- GIEFCA en début de période	62 882	50 648	50 648	50 648
- GIEFCA en fin de période	0	(62 882)	(62 882)	(62 882)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	4 479	48 277	48 277	48 277
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	(101 138)	(237 742)	(237 742)	(4 479)
- Compte courant MLA en début de période	327 240	327 240	327 240	327 240
- Compte courant MLA en fin de période	(327 240)	(327 240)	(327 240)	(327 240)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	23 457	-	-	23 174
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	-	-	-	(23 457)
- Comptes d'attente en début de période	626 685	959 889	959 889	959 889
- Comptes d'attente en fin de période	(350 332)	(421 238)	(421 238)	(626 685)
- Placements en titres en début de période	652 598	673 787	673 787	673 787
- Placements en titres en fin de période	(698 052)	(1 190 198)	(1 190 198)	(652 598)
- Autres comptes créditeurs en début de période	(2 249 229)	(1 274 072)	(1 274 072)	(1 274 072)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	6 096 874	1 396 737	1 396 737	2 249 229
- Apport de fusion autres comptes débiteurs	-	-	-	(208 000)
- Apport de fusion liquidités	-	-	-	(12 234 069)
- Produits des placements	3 873 847	6 313 298	6 313 298	5 233 075
- Autres produits d'exploitation	1 039 417	759 928	759 928	1 827 831
- Autres gains ordinaires	182 875	261 301	261 301	442 094
- Autres pertes ordinaires	(1)	(98)	(98)	(386 745)
<u>Autres flux de trésorerie</u>	2 729 924	3 377 299	3 377 299	(6 204 616)

NOTE 38 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Investissements en Immobilisations incorporelles	547 905	108 557	118 313	281 282
- Investissements en Immobilisations corporelles	755 305	481 517	482 813	1 087 078
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	1 303 210	590 074	601 126	1 368 360

NOTE 39 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Cessions d'immobilisations corporelles	59 843	42 399	42 399	172 704
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	1 050	361	13 361	132 570
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	60 893	42 760	55 760	305 274

NOTE 40 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Titres de participation libérés au cours de la période	0	4 940 953	4 940 953	6 341 732
- Titres immobilisés libérés au cours de la période	2 000 000	0	0	0
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	8 454 613	8 454 613	8 582 383	8 454 613
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	(8 454 613)	(8 454 613)	(8 682 383)	(8 454 613)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	2 000 000	4 940 953	4 840 953	6 341 732

NOTE 41 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Titres immobilisés cédés au cours de la période		625 000	625 000	2 077 653
- Titres de participations cédés au cours de la période		81 800	81 800	81 800
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(1 155 000)	(782 653)	(782 653)	(782 653)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	1 155 000	782 653	782 653	1 155 000
- Plus values sur cession de titres de participations	-	-	-	104 903
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	-	706 800	706 800	2 636 703

NOTE 42 - DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Dividendes et tantièmes	9 000 000	9 000 000	9 600 000	9 600 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	22 842	21 608	21 608	21 608
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(25 391)	(13 301)	(13 301)	(22 842)
<u>Dividendes et autres distributions</u>	8 997 451	9 008 307	9 608 307	9 598 766

NOTE 43 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Banques	1 339 797	2 865 867	2 865 867	1 642 811
- Caisses	18 906	12 703	14 060	15 389
- Banques, découverts	(42 554 096)	(6 771 040)	(27 622 115)	(23 897 500)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	(41 195 393)	(3 892 470)	(24 742 188)	(22 239 300)

NOTE 44 : NOTE SUR LES CONTROLES FISCAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation en juin 2018. Le jugement définitif de la cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015.

En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements

3 - La société a reçu en date du 06 Mars 2018, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes de la société Tunisie Leasing et Tunisie Factoring au titre de la période allant de 01/01/2014 au 25/03/2017.

Jusqu'à la date d'établissement de notre rapport, l'administration fiscale n'a pas notifié les résultats de ladite vérification.